

*L'ambush Marketing, consiste à profiter d'un événement pour communiquer sur sa marque sans être partenaire officiel.

Attention ! Vous ne pouvez pas exploiter les marques des grands événements sportifs sans précautions !

Selon Maître France Charruyer « La pratique demeure légale, à condition qu'aucun terme protégé (FIFA, Allez les Bleus, Roland Garros...) ne soit utilisé dans les messages publicitaires et que ces derniers ne fassent en aucun cas état d'un partenariat avec la manifestation sportive ».

A défaut vous vous exposeriez à des sanctions sur les droits à l'image et sur le fondement de la contrefaçon et des pratiques commerciales trompeuses (Jurisprudence Radio Métropolys / Coupe Davis).

A vous de faire preuve de créativité et de vendre le sponsoring de la Coupe du Monde avec un message comme « Vivez la passion du football avec ».

